

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES LOISIRS

PRÉAMBULE

Cette compétition doit permettre à tous les acteurs loisirs de disputer un championnat sans les contraintes de la compétition officielle.

En laissant libre de la date du match, le comité permet aux joueurs loisirs d'organiser leurs matchs en fonction des disponibilités de chacun et de la disponibilité des salles dans un délai de quinze jours

CHAPITRE I # DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Engagement des équipes

L'engagement des équipes se fera via un formulaire qui sera à envoyer au Comité départemental pour organiser les groupes par secteur géographique.

Le championnat sera divisé en deux phases à compter de la saison 2014-2015 pour permettre l'engagement de nouvelles équipes pour la fin de la phase retour.

Article 2 - Lieu, date et heure des rencontres

Les rencontres se déroulent à une date fixée par les équipes dans un délai maximum de 15 jours – L'heure de la rencontre sera à fixer en accord entre les équipes.

Article 3 - La feuille de rencontre

Les feuilles de rencontres seront fournies par le comité du Finistère – Les matchs se dérouleront avec la formule d'équipes de trois joueurs.

Article 4 - Les résultats

Le résultat de chaque rencontre doit être transmis suivant les instructions au Comité Départemental. L'envoi de la feuille de rencontre incombe à l'association qui reçoit, quel que soit le résultat enregistré, et doit être obligatoirement effectué dès la fin de la rencontre par courrier affranchi au tarif normal.

Important : les résultats individuels de chaque joueur ne seront pas comptabilisés – Seul le résultat global sera pris en compte pour établir un classement du groupe.

Article 5 - Licence

Tous les joueurs participant aux championnats par équipe loisirs doivent être licenciés promotionnels au titre de l'association qu'ils représentent et être en possession de leur carton-licence de la saison en cours ou être rattaché à un club affilié à la FFTT.

Article 6 - Joueur muté

Pas de notion de mutation.

Article 7 - Règles de qualification des joueurs (brûlage)

Dans le cadre d'une journée, un joueur ne peut disputer qu'un seul match pour le compte de son association.

Participation des féminines

Les féminines peuvent participer librement à ce championnat.

Une équipe peut être entièrement féminine.

Article 9 - Montées et descentes

Pas de montées/descentes.

Article 10 - Modification de date, d'horaire

Toutes les limites de dates portées aux calendriers sont impératives. Il convient de ne pas dépasser la date limite prévue pour le match.

Article 11 : Déroulement des parties

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).